

Décision DG 2026/018

**DECISION DE VIREMENT DE CREDIT EN CLOTURE POUR LE CRPA 2025
EHPAD « LES BLES D'OR »**

Le Directeur de l'Établissement Public de Santé Mentale de Saône-et-Loire,

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

Vu l'avis émis par le Directoire dans sa séance du 11 décembre 2023,

Vu l'avis émis par le Comité Stratégique du GHT Saône et Loire Bresse Morvan du 10 janvier 2024,

Vu les virements de crédit n°3 et n°4,

Fixe le CRPA 2025 EHPAD « Les Blés d'Or » comme suit :

DEPENSES	RECETTES
Titre I Charges de personnel : 1 623 514,00 €	Titre I Produits de la tarification : 2 174 236,00 €
Titre II Charges d'exploitation courante et à caractère médical : 123 700, 00 €	Titre II Autres produits d'exploitation : 4 500,00 €
Titre III Charges afférentes à la structure : 703 705,00 €	Titre III Autres produits : 93 490,00 €

Le résultat prévisionnel du CRPA 2025 EHPAD « Les Blés d'Or » est présenté avec un déficit de 178 693 €.

A Sevrey, le 31 janvier 2026

Le Directeur,
Philippe LEQUIEN

Diffusion :

ARS

Classeur des décisions (original)

Ch. TUDO

Trésorerie Chalon Hôpitaux (original)

